

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 01541
Numéro SIREN : 493 455 042
Nom ou dénomination : BPCE

Ce dépôt a été enregistré le 06/10/2020 sous le numéro de dépôt 99822

B P C E
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 170 384 630 €
Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris
RCS Paris n° 493 455 042

Extrait du procès-verbal
du conseil de surveillance du 7 septembre 2020

(...)

II. Nomination d'un membre du directoire

Le conseil de surveillance, sur proposition du président du directoire,

- Nomme pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur Monsieur Nicolas NAMIAS, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, Monsieur Jean-François LEQUOY, membre du directoire, directeur général en charge des Finances et de la Stratégie Groupe,
- Décide que le mandat de Jean-François LEQUOY prend effet à compter du 14 septembre 2020,
- Confère à Jean-François LEQUOY, à compter de la prise d'effet de sa nomination, la qualité de dirigeant effectif au sens de l'article L. 511-13 du Code Monétaire et Financier,
- Constate en conséquence que Monsieur Laurent MIGNON, Madame Christine FABRESSE, Madame Catherine HALBERSTADT, Monsieur Jean-François LEQUOY, Monsieur Nicolas NAMIAS et Monsieur Jean-Yves FOREL sont, en qualité de dirigeants effectifs, garants et assument vis-à-vis des autorités de tutelle, et notamment de la BCE et de l'ACPR, la pleine et entière responsabilité des activités suivantes :
 - la détermination effective de l'orientation de l'activité de l'établissement (en application des articles L. 511-13 et L. 532-2 du code monétaire et financier),
 - l'information comptable et financière (en application des articles L. 571-4 à L. 571-9 et L. 573-3 à L. 573-6 du même code),
 - le contrôle interne (en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne du ministre des finances et des comptes publics),
 - la détermination des fonds propres (en application du règlement n° 90-02 modifié du Comité de la réglementation bancaire).

(...)

Certifié conforme
Le 7 septembre 2020
Le Secrétaire du conseil de
surveillance


Madeleine Bert